

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date d'envoi de la convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Patricia CÉCINAS, Danielle DA ROCHA, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 03-05062024 :

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2024 : MARCHÉ DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE SAINT AFRIQUE À SAINT-ESTÈPHE

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que suite à la décision de lancer une procédure adaptée en application des articles L.2191-1 à L.2191-4 du code de la commande publique et des articles R.2123-4 à R.2123-6 du décret 2018-1075 pour la réalisation des travaux de réfection de la route de Saint Afrique, une consultation a été lancée (Consultation par courrier/mail de trois entreprises).

La date limite de remise des offres a été fixée au 24/04/2024 à 16h00.

Une offre parvenue dans les délais a été ouverte et examinée. Les autres entreprises n'ont pas répondu.

Michelle SAINTOUT, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir la seule offre reçue, à savoir celle de l'entreprise MOTER Ets SANZ TP MÉDOC - 33250 PAUILLAC pour un montant de 43 474,80 € HT, soit 52 169,76 € TTC.

Considérant qu'au vu de l'analyse de l'offre de l'entreprise MOTER Ets SANZ TP MÉDOC par le Chargé de Missions à l'assistance à maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, celle-ci répond aux critères de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres votants (présents et représentés) :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise MOTER Ets SANZ TP MÉDOC - 33250 PAUILLAC pour un montant de 43 474,80 € HT, soit 52 169,76 € TTC.

- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à signer le marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réfection de la route de Saint Afrique à Saint-Estèphe avec l'entreprise MOTER Ets SANZ TP MÉDOC - 33250 PAUILLAC pour un montant de 43 474,80 € HT, soit 52 169,76 € TTC ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

Votants : 18 (17 + 1 procuration)		Votes exprimés : 18
Pour : 17	Contre : 1 (Éliane ZAKA)	Abstention : 0

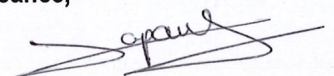
Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.